

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 6941

présenté par  
M. Potier

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 47, insérer l'article suivant:**

Après l'article 47, ajouter l'article suivant :

« Dans les dix années suivant la date de promulgation de la présente loi, est fixé l'objectif de réduire de 50% la construction de parking par rapport à la décennie précédente. Cet objectif s'accompagne dans la même période de celui d'installer des ombrières à panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des parkings extérieurs existants et de diminuer la construction de ceux-ci au profit de parking en silo ou souterrain.

Poursuivant ce même objectif de lutte contre le dérèglement climatique, l'ensemble des parkings devront être végétalisés d'ici 2025. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés porte une double ambition.

D'une part celui de réduire l'artificialisation des sols induite de la construction de parking et donc préserver le levier que constitue la captation du carbone par les terres non anthropisés pour lutter contre dérèglement climatique.

Par ailleurs cet amendement vise à doter ces espaces de stationnement d'une fonction de production d'énergie par l'installation de panneaux photovoltaïques sur ombrières et de captation de carbone par la végétalisation des parkings.